



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 4 avril 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 21h45.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : MH. BALLEE/P. BENOIT ; N. PERROT/M. COLLETTE ; C. LOMBARD/G. BRUCHON ; D. DUMONT/D. GUILLEUX.

### **Révision d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil Municipal a autorisé la création d'une Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP) pour le projet d'aménagement urbain du centre bourg prévu dans le dispositif Petites Villes de Demain.

Il convient de réviser cette AP/CP en raison du décalage de demandes de paiement, du report du lot « mobiliers urbains » sur l'année 2025 et du coût des travaux relatifs aux eaux usées pris en charge par la CCPHD qui en assume la compétence.

Il est ainsi proposé au conseil municipal l'AP/CP relative à l'aménagement urbain du centre bourg révisée de la manière suivante :

Identification	Budget	Numéro d'opération budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme (AP) en TTC	Crédits de paiement (CP) en TTC		
					2023	2024	2025
AP n°1	Principal	21071	Petites Villes de demain – plan de circulation	3 862 528 €	155 505 €	2 877 128 €	829 895 €

Les crédits de paiement 2024 sont inscrits au Budget prévisionnel 2024 sur l'opération concernée.

Il est précisé que l'AP/CP n°1 visée ci-dessus fait l'objet de financements prévisionnels en cours d'étude à hauteur de 38,49 %, soit un total attendu de 1 621 600 € (*selon estimations Territoire 25 conformément à la délibération du 04/05/2023*).

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- Réviser l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP) ci-dessus présentée,
- Signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 22**

**Contre : 1**

**Abstention : 3**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
09/04/2024

